Rapport AÉSIO 2024
Loi Énergie - Climat

Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AÉSIO MUTUELLE

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui

Table des matières

CHAPITRE 1 4

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

CHAPITRE 2 11

Moyens internes déployés par l'entité

CHAPITRE 3 14

Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

CHAPITRE 4 21

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion

CHAPITRE 5 23

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

CHAPITRE 6 27

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

CHAPITRE 7 35

Stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

CHAPITRE 8 42

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Introduction

Héritière de l'esprit de ses trois mutuelles historiques fondatrices, **AÉSIO mutuelle, membre du groupe AÉMA, est une mutuelle de conviction. Elle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques.**

AÉSIO mutuelle mène une stratégie d'investissement prudente encadrée par une politique générale fixée par le Conseil d'Administration, et un suivi régulier par une Commission Financière composée d'administrateurs. À ce titre, **AÉSIO mutuelle intègre de nombreux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la mise en œuvre de sa gestion financière.**

Cela se traduit, par exemple, par l'exclusion dans ses choix d'investissements de certains secteurs jugés incompatibles avec une trajectoire de décarbonation de l'économie. Cette logique est prolongée par la définition d'engagements visant à la décarbonation du portefeuille, en cohérence avec les engagements pris en accord avec le Groupe AÉMA.

Le rapport qui vous est présenté respecte la trame prévue par la réglementation conformément à l'article 29 de la Loi énergie-climat et permet d'informer annuellement les adhérents et contreparties d'AÉSIO mutuelle sur sa méthodologie d'investissement et la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et de préservation de la biodiversité.

Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères ESG

1.1 Présentation du portefeuille d'actifs et approche ESG

Au 31/12/2024, le portefeuille d'actifs de la mutuelle représentait en valeur de marché environ 2 milliards d'euros, dont une part importante en titres cotés (49 %), en participations et en titres non cotés (29 %) ainsi qu'en immobilier (14 %).

AÉSIO mutuelle privilégie les investissements dans les placements liquides, et peut également, à titre de diversification et d'engagements stratégiques, investir dans des placements non liquides.

La gestion d'une grande majorité des titres cotés est déléguée à deux sociétés de gestion spécialisées et agrées par l'AMF, signataires des PRI (Principes pour l'investissement responsable) : OFI Invest (membre d'Aéma Groupe), et Ostrum AM (Groupe Natixis).

La gestion est formalisée par différentes contraintes financières et extra-financières (géographique, duration, exclusion sectorielle, ...). Le portefeuille géré en direct contient les positions de trésorerie, les investissements dans le secteur de l'immobilier, les participations ainsi que plusieurs OPC.

Chaque trimestre, les équipes AÉSIO analysent la performance ISR du portefeuille (actifs obligataires et OPC) afin de communiquer en interne sur les performances climatiques et sociales de nos investissements dès lors que les données adéquates sont disponibles. **À fin 2024, 49 % des actifs sont couverts par au moins un indicateur ESG avec comme objectif 70 % à fin 2025.**

Répartition des actifs par type

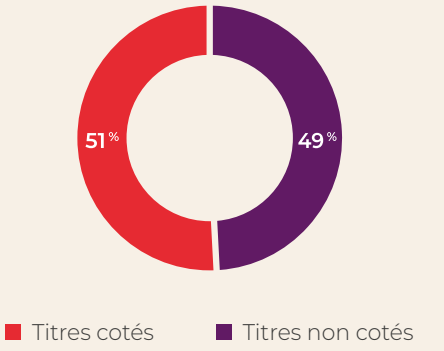

Couverture ESG des actifs

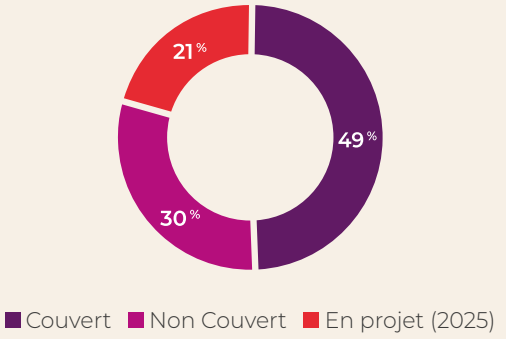

Répartition des actifs par nature

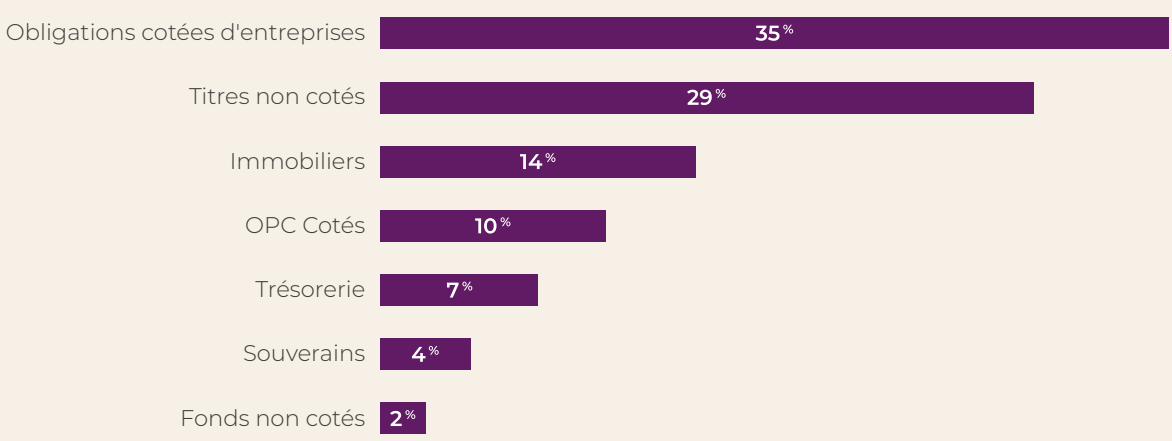

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES APPROCHES ESG PAR CLASSE D'ACTIF

	ENCOURS EN VM ET %	COMMENTAIRE
Obligations cotées Entreprises	**726 M€** 35 %	AÉSIO mutuelle est attentive aux performances climatiques des émetteurs en portefeuille (engagements de réduction d'empreinte carbone, note ESG…) et aux risques ESG associés (controverses, problème de gouvernance, respect des droits humains). Les analyses sont réalisées majoritairement avec les données LSEG, MSCI et Sustainalytics.
Obligations cotées souveraines	**87 M€** 4 %	**Évolution 2024 :** AÉSIO mutuelle intègre désormais les obligations cotées souveraines dans l'analyse des émissions de CO2 (cf. Chapitre 6 sur la décarbonation du portefeuille).
OPC cotés	**206 M€** 10 %	Les fonds sont analysés au travers de plusieurs indicateurs, principalement climatiques. **À fin 2024, 96,5 % de ces OPC sont classés article 8 ou 9 selon la norme SFDR.**
Fonds non cotés	**36 M€** 2 %	**Évolution à venir 2025 :** AÉSIO mutuelle analysera désormais certains indicateurs ESG sur les fonds non cotés (émissions de CO2 équivalent, nombre de sociétés financées, nombre d'emploi crées etc…)
Titres non cotés participations	**586 M€** 29 %	Les informations ESG sont indisponibles pour ce type de structures non cotées. La poche est composée de plusieurs participations et de titres structurés.
Immobilier	**279 M€** 14 %	Une partie du parc (exploitation et placement pour les biens d'une superficie de plus de 1 000 m²) a été évaluée sur la performance énergétique (DPE) en 2023 dans le cadre du Décret Tertiaire et constitue une première étape dans l'intégration de cette classe d'actif sur le pilotage de la performance ESG.
Trésorerie et assimilés	**144 M€** 7 %	**Évolution à venir 2025 :** AÉSIO mutuelle développe un questionnaire type qui sera adressé à nos contreparties bancaires afin d'évaluer leurs politiques ESG.

Politique ISR et exclusions

Nos actifs sont gérés en respectant notre politique ISR. Nous excluons de notre univers d'investissement les secteurs à risques, controversés ou ne respectant pas nos ambitions ISR. En cas de controverse jugée significative sur un émetteur, nous pouvons décider au cas par cas de céder les titres en portefeuille.

Adhésion aux alliances

AÉSIO mutuelle participe aux alliances de places via les signatures de l'entité AÉMA afin de faire évoluer sa méthodologie et accentuer la robustesse de nos approches sur les sujets de l'empreinte carbone et de la biodiversité. À fin 2024, AÉSIO mutuelle bénéficie des expertises des alliances NZAOA et de la FFBP.

Levier AÉMA

Des réunions à minima hebdomadaires ont lieu entre les responsables ISR des entités du groupe AÉMA (Macif, AÉSIO mutuelle, Abeille et OFI) afin de faire évoluer les pratiques et les méthodologies.

Analyse ISR interne

Les actifs cotés sont dans un premier temps sélectionnés par les sociétés de gestion d'actifs sous mandat. En interne, AÉSIO mutuelle analyse et remet en question régulièrement les allocations. Un reporting trimestriel est réalisé et diffusé en interne avec à minima la trajectoire carbone du portefeuille, la note du risque ESG, l'exposition SFDR et le montant de l'investissement durable (définition groupe).

* NZAOA : Net Zero Asset Owner Alliance, est un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050.

* FFBP : Finance for Biodiversity Pledge, est un groupe international d'investisseurs ayant comme objectif la collaboration et le partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable afin de protéger les ressources naturelles et les écosystèmes.

L'ISR EN 2024
pour AÉSIO mutuelle
en quelques chiffres

96,5 %
de nos OPC
sont classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR

- 39 %
de réduction de notre empreinte carbone Scope 1,2 et 3 sur le portefeuille obligataire depuis 2019

100 +
Start-ups, TPE ou PME françaises financées,
via nos engagements dans les fonds non cotés

- 46 %
D'impact sur la biodiversité
via l'indicateur MSAppb*
depuis 2019

14 %
De notre portefeuille d'actifs cotés est catégorisé Investissement Durable (Définition AÉMA)

- 75 %
De réduction de nos encours sur le secteur du pétrole et du gaz depuis 2019

* L'indicateur MSApp* représente la perte de biodiversité sur un espace donné. Cet indicateur est présenté plus en détail dans la section biodiversité.

RETOUR AU SOMMAIRE

1.2 Présentation de fonds non cotés représentatifs de l'ambition ESG d'AÉSIO mutuelle

Notre stratégie sur les investissements non cotés se focalise désormais sur trois axes majeurs : la santé, les fonds régionaux, et les fonds solutions orientés climat/biodiversité.

Fonds FNMF Mutuelles Impact : thématique de la santé, engagement pour **5 M€**

AÉSIO mutuelle s'est associée en 2020 à la FNMF pour la création de Mutuelles Impact, le 1er fonds d'investissement mutualiste article 9 SFDR à impact social et environnemental du secteur de la santé et du médico-social. La stratégie d'investissement de ce fonds accorde autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises du secteur de la santé, de l'éducation et sensibilisation à la santé ; santé environnementale et prévention liée au domaine de la santé, prévention de la perte d'autonomie liée au handicap à la dépendance ou à la petite enfance. Le Fonds a de plus un ancrage local, et ciblera notamment les entreprises qui détiennent leur siège social, un établissement ou une activité stratégique dans le Grand Est.

Au total, 44 mutuelles membres de la Mutualité Française et de la FNMF ont souscrit au fonds.

CAPTECH SANTÉ : thématique de la nutrition et de la santé avec un objectif territorial, engagement pour **3 M€**

Fonds thématique dédié à la santé et à la nutrition, avec un ancrage territorial dans les Hauts de France créé en 2021 par Finorpa Gestion, filiale du Groupe Finorpa, dont AÉSIO mutuelle est associée. Il investit en fonds propres ou en quasi-fonds propres dans de jeunes entreprises innovantes prioritairement actives dans les secteurs de la santé humaine ou animale, créatrices d'emploi et d'attractivité en région Hauts-de-France.

Le fonds a pour vocation d'accompagner l'essor d'entreprises innovantes de la Biotech, Medtech et Digital Tech concevant des solutions répondant aux défis médicaux actuels ou futurs.

Il promeut notamment des investissements engagés contre les maladies ayant des incidences et prévalences supérieures à la moyenne nationale en région des Hauts-de-France, tels que le diabète, certains cancers et maladies neurodégénératives.

Fonds Régional d'Investissement Auvergne-Rhône-Alpes 2 : fonds de capital investissement régional, engagement pour **1 M€**

Second millésime d'un fonds crée en 2011 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui d'investisseurs impliqués dans le développement du tissu économique local, FRI ARA 2 est un fonds dédié à l'investissement en fonds propres pour le développement, le redéploiement ou la transmission des PME régionales rencontrant des difficultés à trouver des financements bancaires. FRI ARA finance les entreprises en complémentarité avec les banques et Bpifrance. Il s'agit d'un fonds de place qui joue un rôle d'entrainement d'investisseurs locaux, générant une capacité d'endettement accrue pour les entreprises.

Géré par une société signataire des PRI, de l'Initiative Climat International (ICI) et de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest, le fonds intègre des critères ESG dans sa gestion.

Dette Privée AURA : fonds de dette régional, engagement pour **4 M€**

En 2020, AÉSIO Mutuelle a souscrit au fonds Dette Privée AURA, fonds de dette privée dédié au financement des entreprises intermédiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes. Permettant de financer l'économie réelle au plus près des territoires et de développer la croissance en région AURA, cet investissement s'inscrit dans la logique d'accompagnement territorial souhaitée

par la mutuelle. Plus de la moitié des investissements du Fonds sont effectués dans des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€ avec 100 % des entreprises localisées en France.

Environ 65 % des investissements en portefeuille sont financés sous engagement ESG (engagement d'établissement d'un bilan carbone et plan d'action de décarbonation et/ou indicateurs ESG autre que les enjeux carbones en montants investis)

Le fonds n'est pas classé SFDR 9, mais participe majoritairement aux ODD du travail décent et croissance économique (8) et des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13).

Blue Ocean :
fonds thématique de protection de la biodiversité marine, engagement pour **2 M€**

Fonds thématique dédié à la protection de la biodiversité marine, lancé en 2022 par SWEN Capital Partners (filiale d'OFI Invest, Groupe AÉMA), en partenariat avec l'IFREMER. Le fonds investit en fonds propres dans des jeunes sociétés apporteuses de solutions pour la protection de la vie océanique. Trois thématiques principales sont privilégiées : la surpêche, la réduction de la pollution, et la décarbonation de l'économie. Le fonds est classé SFDR 9 et oriente ses investissements pour répondre principalement à l'enjeu des ODD sur la vie aquatique (14).

SIENNA F2E :
fonds de dettes à thématique de transition énergétique, engagement pour **2 M€**

Le fonds est spécialisé dans le financement des acteurs de la transition énergétique, à la fois des fabricants et installateurs de matériel, mais aussi des PME/ETI qui souhaitent réaliser des actions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine foncier et industriel. Classé SFDR 9 et sous label Greenfin, ce fonds permet à AÉSIO mutuelle de participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique en finançant directement des projets de performance énergétique, de stockage d'énergie, de mobilité décarbonée, ou encore de production d'énergie renouvelable. Le caractère durable des investissements réalisés par le Fonds s'apprécie notamment via leur contribution à au moins l'un des 4 objectifs de développement durable (ODD) poursuivis : l'énergie propre à un coût abordable (7), le travail décent et croissance économique (8), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (9) et la contribution aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13). Le fonds a également un objectif d'alignement minimal de son portefeuille à la Taxonomie verte de 70 %.

1.3 Perspectives

L'année 2025 sera marquée par l'élargissement du périmètre de couverture ISR sur nos actifs, avec la mise en place d'un processus ISR sur l'immobilier et la trésorerie.

Immobilier : Globalement en France, la majorité des bâtiments existants ont été construits avant les normes thermiques actuelles. En 2024, plus de 5 millions de logements sont considérés comme des passoires énergétiques (étiquettes F ou G), ce qui aggrave leur impact climatique. Selon le rapport du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, le secteur du bâtiment en France est responsable d'environ 25 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) et de près de 45 % de la consommation énergétique totale. Cela en fait l'un des secteurs clés dans la lutte contre le changement climatique.

AÉSIO mutuelle détient en direct environ 279 M€ de biens immobilier (biens en direct d'exploitation ou de placement, SCPI et SCI), au vu de l'importance du secteur sur les émissions de gaz à effet de serre, l'accent sera porté en 2025 sur la mise en place d'une stratégie ISR sur les biens de placements (état des lieux, objectifs de décarbonation, reportings et indicateurs etc.).

Trésorerie : AÉSIO mutuelle collabore avec de nombreuses banques régionales. À fin 2024, la poche trésorerie et assimilés représentait 144 M€ d'encours soit 7 % des actifs (comptes à terme et dépôts). Courant 2025, un questionnaire sera créé et envoyé à nos contreparties bancaires. Ce questionnaire permettra d'évaluer les stratégies ESG des banques avec lesquelles nous travaillons.

CHAPITRE **2**

Moyens internes déployés par AÉSIO mutuelle

2.1 Moyens internes déployés par AÉSIO mutuelle

AÉSIO mutuelle a renforcé ses ressources humaines et techniques afin d'adapter son modèle de gestion d'actif aux enjeux de l'ESG. Au 31/12/2024, les moyens internes déployés par l'entité sont les suivants :

TYPE DE RESSOURCE	INDICATEUR	DESCRIPTION
Humaine	**Équivalent ETP : 1,5**	AÉSIO mutuelle a créé en 2020 un poste de responsable ISR afin de répondre spécifiquement aux enjeux ESG sur le portefeuille. Par ailleurs, les équipes de la Direction Gouvernance et Risques ont en charge une revue des risques liés à la durabilité.
Technique	**5 logiciels en accès continu**	Environ 200 000 € sont alloués chaque année pour les abonnements d'accès aux données financières et extra-financières et études.
Communication	**Fréquence**	Des communications sont réalisées régulièrement dès lors qu'une étape importante est franchie sur les ambitions ESG.
Formation des équipes	**Nombre de formations dont a bénéficié l'équipe**	Des formations sont proposées aux équipes en charge de la RSE et de l'ESG au sein d'AÉSIO mutuelle, afin de maintenir à niveau leurs connaissances, particulièrement dans le cadre de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions règlementaires.
Formation des administrateurs	**Idem**	Afin que les administrateurs puissent intégrer au mieux et avec la meilleure compréhension possible les enjeux RSE dans le pilotage d'AÉSIO mutuelle, des formations sont régulièrement dispensées au Conseil d'Administration. Ces formations s'inscrivent plus largement dans le cadre habituel de formation des administrateurs, visant à garantir le plus haut niveau de maitrise sur les enjeux de stratégiques pour la mutuelle, notamment l'ESG.

2.2 Moyens déployés par les entités du groupe AÉMA

Mutualiste dans l'âme et activiste par conviction, le Groupe **AÉMA** est aujourd'hui le 4e acteur de l'assurance en France. Il rassemble les marques **Macif**, **AÉSIO mutuelle**, **Abeille Assurances** et **OFI Invest**. Les 20 000 collaborateurs et 1 800 élus du Groupe œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus d'un Français sur six.

OFI : La Direction des recherches en finance responsable est chargée de diffuser les compétences extra-financières au sein d'OFI AM et s'assurer que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion. À fin décembre 2022, elle était directement rattachée à Eric BERTRAND, CIO et DGD d'OFI AM. Elle supervise le Comité Finance Responsable chargé de donner les orientations en matière de durabilité pour la société de gestion. La direction des recherches en finance responsable est composée de quatre équipes de recherche : l'équipe ESG, l'équipe de sélection des fonds, l'équipe de recherche et ingénierie financière et l'équipe d'analyse crédit.

MACIF : En interne, les sujets relatifs à l'ISR sont traités au sein du GIE Macif Investissement, auquel Apivia Macif Mutuelle délègue la gestion de ses actifs. Au sein du GIE, cinq personnes (soit 22 % des effectifs) prennent en compte les sujets ESG en 2024 (2 ETP à 100 %).

ABEILLE : La mise en œuvre opérationnelle des enjeux de durabilité est coordonnée au sein du comité ESG-Climat, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Abeille Asset Management et des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE, risques et direction financière), et se réunit à une fréquence trimestrielle. Abeille Asset Management bénéficie de 22 analystes ESG dédiés en charge de produire les analyses ESG et d'entrer en contact avec les entreprises sur ces sujets ESG. Au sein d'Abeille Assurances, 2 ressources sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement.

AÉMA : 2 ETP dédiés aux sujets ISR coordonnent, pilotent et animent les politiques ISR de chacune des entités et organisent les échanges de façon hebdomadaire sous forme de groupe de travail. Ces réunions permettent l'échange d'idées, de connaissances, et alimentent la réflexion afin de poursuivre notre démarche engagée pour les sujets E, S et G.

CHAPITRE **3**

Démarche de prise en comptes des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Présentation de fonds non cotés représentatifs de l'ambition ESG d'AÉSIO mutuelle

AÉSIO mutuelle est une société de personnes, à but non lucratif. Au service de ses adhérents, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les adhérents élus délégués par leurs pairs jouent un rôle central dans la vie de la mutuelle :

- Ils représentent les adhérents dans les instances de gouvernance nationales et territoriales de la mutuelle (assemblée générale, conseils territoriaux, commissions d'élus...),
- Ils élisent les administrateurs et les présidents des conseils territoriaux,
- Ils sont force de proposition et font remonter les messages du terrain,
- Ils animent la vie militante locale.

Les délégués, au nombre de 364, représentent les adhérents à l'Assemblée Générale, qui se réunit au moins une fois par an.

Au sein de cette instance, les délégués se prononcent sur les résolutions présentées par le Conseil d'Administration en lien avec les points essentiels de la vie de la mutuelle, qui concernent entres autres :

- les orientations politiques,
- les orientations stratégiques,
- les modifications statutaires,
- et, la publication du rapport de gestion,
- ainsi que des comptes annuels.

Le principe démocratique est simple et basé sur l'égalité : un délégué, une voix. La démocratie, au sein d'AÉSIO mutuelle, est aussi une démocratie locale. Les élus mutualistes jouent un rôle de premier plan dans la vie des territoires. Par leur engagement dans des actions sociales et solidaires, ils contribuent à une société plus juste, plus égalitaire, plus généreuse, soucieuse du bien commun et attentive à ne laisser personne au bord du chemin.

INCARNATION DE LA RSE AU SEIN DE LA GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET POLITIQUE	
Instances opérationnelles composées de collaborateurs	**La direction Engagement et risques sociétaux : composée de quatre collaborateurs dédiés au pilotage et à la mise en application des engagements et de la démarche RSE. Son rôle :** • Proposer une stratégie de durabilité et une démarche RSE. • Piloter la décarbonation de l'entreprise en cohérence avec la trajectoire d'Aéma Groupe. • Intégrer la RSE dans les métiers. • Assurer l'ancrage territorial de la démarche. • Embarquer les collaborateurs et les élus mutualistes et développer un écosystème vertueux avec nos parties prenantes. • Accompagner la mise en conformité réglementaire d'AÉSIO et contribuer au rapport de durabilité AÉMA. • Structurer et animer l'axe d'engagement Santé-environnement. • Proposer et animer le programme transformatif d'information, de sensibilisation et de formation
Instance politique composée d'élus mutualistes	**LA COMMISSION RSE NATIONALE :** composée de 10 élus représentant tous les territoires de la mutuelle. Elle est chargée d'animer la RSE sur le champ politique en région, et de guider le Conseil d'Administration sur ces enjeux éthiques, de gouvernance, ainsi que sur les aspects sociaux et sociétaux. **LA COMMISSION FINANCIÈRE :** composée d'élus de la mutuelle, elle définit et pilote la stratégie d'investissement (y compris sur ses composantes extra-financières). Elle est, à ce titre, destinataire des reportings de suivi intégrant les évaluations ESG.
Instance de dialogue externe	**LE COMITE D'ORIENTATION :** instance de dialogue réunissant des représentants de partenaires sociaux nationaux, d'adhérents entreprises, et d'administrateurs de la mutuelle.

3.2 Cohérence démarche RSE - Investissements

La responsabilité sociétale d'AÉSIO mutuelle est axée sur l'accessibilité à la santé pour tous.

Elle contribue à prévenir et couvrir les nouveaux risques de santé d'aujourd'hui et de demain **en anticipant les transitions écologiques, numériques et démographiques**.

Nos actions s'organisent autour des quatre piliers incontournables de toutes les démarches RSE - social, sociétal, éthique, environnemental - et se déploient à travers **trois champs d'interventions** :

AÉSIO mutuelle, assureur responsable

qui fait valoir son engagement mutualiste à travers ses offres et services accessibles au plus grand nombre ;

AÉSIO mutuelle, entreprise responsable

qui engage ses collaborateurs dans sa démarche RSE ;

AÉSIO mutuelle, investisseur responsable

qui contribue à la transition climatique, sociale et numérique.

NOS 4 PILIERS RSE

Sociétal
améliorer l'accès à la santé

Assurer l'accès à la santé, proposer des offres et services adaptés à l'évolution de la société en adressant notamment les enjeux d'inclusion, de prévention et de digitalisation, etc.

Social
permettre à chacun d'être bien et engagé au travail

Renforcer les politiques de qualité de vie au travail, d'équité des chances, d'inclusion des collaborateurs et collaboratrices, accompagner le développement des carrières, etc.

Environnemental
diminuer notre empreinte carbone

Réduire notre empreinte carbone, accompagner le développement du numérique responsable, encourager nos fournisseurs à réduire leur empreinte carbone, soutenir les initiatives de préservation de la nature, etc.

Éthique
respecter l'intégrité des personnes et la loyauté des pratiques

Assurer l'accès à la santé, proposer des offres et services adaptés à l'évolution de la société en adressant notamment les enjeux d'inclusion, de prévention et de digitalisation, etc.

3.2.1 Une démarche RSE en mouvement

Afin d'enrichir sa politique RSE, la mutuelle a lancé fin 2024 un projet de dialogue avec les parties prenantes clés, qui consiste à les questionner sur leurs attentes en matière de politiques de développement durable, sur les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux, éthiques et de gouvernance. Cette consultation a permis de faire émerger les attentes prioritaires de nos partenaires concernant nos 4 piliers RSE :

- **Environnement :** le lien entre la santé et l'environnement et la préservation de la nature,
- **Sociétal :** l'adaptation de notre offre de produits et services aux nouveaux besoins de santé, et notamment aux besoins amplifiés par le changement climatique ainsi que l'accès aux soins,
- **Éthique :** l'animation de la vie mutualiste en territoire et les investissements responsables,
- **Social RH :** la qualité de vie au travail et le développement des compétences.

Les résultats de la consultation serviront à adapter notre stratégie de durabilité afin d'intégrer les attentes qui ressortent de cette consultation, notamment sur le volet environnemental abordé très largement dans les échanges sous les angles de la protection de la biodiversité, de l'impact carbone et des liens entre santé et environnement.

La consultation RSE en quelques chiffres :

- **40 heures d'entretiens qualitatifs** avec des représentants des grandes familles de parties prenantes : élus, collaborateurs, adhérents, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, mais aussi des experts ESG représentant la planète Terre en tant que partie prenante silencieuse,
- **5 ateliers** réunissant des collaborateurs de différentes directions,
- **Des questionnaires quantitatifs** envoyés à l'ensemble des collaborateurs et des élus ainsi qu'à un panel représentatif de nos adhérents.

3.2.3 CSRD - Publication du rapport CSRD 2024

Depuis 2020, AÉSIO mutuelle publiait chaque année sa Déclaration de Performance Extra-Financière, conformément aux exigences de l'article R 225-105-2 du Code de commerce sur la Déclaration de Performance Extra-Financière. En 2024 est entrée en vigueur la nouvelle réglementation européenne sur le reporting extra-financier, la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). La CSRD, appelée communément en français « Rapport de durabilité », vient dès lors remplacer la DPEF.

Ce rapport de durabilité est réalisé au niveau de la SGAM AÉMA, créée en 2021 par AÉSIO mutuelle et la Macif. Retrouvez la CSRD Aéma Groupe ici (chapitre 2.6 état de durabilité) : RAPPORT ANNUEL AÉMA GROUPE

3.3 Santé - Environnement : un axe prioritaire d'engagement pour AÉSIO mutuelle

En cohérence avec sa politique d'investissement responsable, AÉSIO mutuelle déploie depuis plusieurs années des actions afin de limiter son impact environnemental, de soutenir des initiatives vertueuses, et d'approfondir ses connaissances sur le lien entre la santé et l'environnement.

3.3.1 Réduction de notre empreinte carbone « vie de bureau »

AÉSIO mutuelle s'est engagée dès sa création dans une trajectoire bas carbone. En 2020 la mutuelle fixait un objectif de réduction de 15 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2025. Une trajectoire calculée sur la base du Bilan Carbone de l'année 2019, qui permet une comparaison à partir d'un exercice de référence hors période de Covid-19. L'activité de la mutuelle générait en 2019 un volume annuel d'émissions de carbone de 47 075 tCO2e (scopes 1, 2 et 3 hors investissements), l'objectif de réduction était donc de 7 000 tonnes de CO2 en agissant sur les déplacements, les achats, les consommations d'énergie, et le numérique.

Un nouveau bilan carbone réalisé sur l'exercice 2023 a confirmé le dépassement de cet objectif avec une réduction d'environ 30 % de nos émissions de GES. Fort du dépassement de ce premier objectif, AÉSIO mutuelle travaille désormais à la mise en œuvre d'une nouvelle trajectoire de réduction de ses émissions de GES, en association avec ses partenaires du Groupe Aéma.

Le nouveau plan de transition en voie de finalisation s'appuie sur le référentiel SBTI2 et prévoit pour AÉSIO mutuelle une réduction d'environ 5 200 tCO2e d'ici 2030, en agissant sur les achats, qui représentent 70 % de l'empreinte carbone de l'activité « vie de bureau » de la mutuelle, et les déplacements en développant des pratiques moins carbonés.

PRINCIPAUX RÉSULTATS - BEGES 2023 et évolutions par rapport à 2019

	BEGES 2019	BEGES 2023	ÉVOLUTION
Empreinte carbone AÉSIO mutuelle	47 000 TCO_2e	32 400 TCO_2e	- 31 %*
Empreinte carbone par ETP	12,36 TCO_2e	10 TCO_2e	- 19 %
Scope 3	93 % des émissions carbone d'AÉSIO mutuelle	9,7 % des émissions carbone d'AÉSIO mutuelle	
Dont Achats	46,6 %	46,6 %	
Dont Domicile-Travail	5 149 TCO_2e	3 840 TCO_2e	- 25 %
Scopes 1 et 2	3 287 TCO_2e	3 000 TCO_2e	- 8,7 %
Dont Flotte auto	2 651 TCO_2e	2 170 TCO_2e	- 18 %

1 – L'empreinte carbone « vie de bureau » comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre produites par la mutuelle pour délivrer ses services aux adhérents : utilisation des bâtiments, déplacements, consommations d'énergies, achats de prestations et de matériel... L'empreinte carbone « vie de bureau » ne comprend pas en revanche les émissions de gaz à effet de serre indirectes émises par son activité d'investisseur. L'empreinte carbone des investissements fait l'objet d'un pilotage à part entière (cf V – 2).

2 - La SBTi (Science-based Targets Initiative) est une initiative ayant vocation à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Le premier des objectifs de la Science-based Target Initiative (SBTi) est de répondre aux objectifs fixés par les Accords de Paris en 2015.

Sensibiliser les collaborateurs et les élus

En parallèle, AÉSIO mutuelle déploie des outils pour sensibiliser ses collaborateurs et ses élus aux causes et aux impacts du changement climatique et ainsi faciliter leur engagement dans les projets de décarbonation, avec notamment en 2024 :

- Des ateliers Fresque du Climat : cet atelier collaboratif, très ludique et accessible à tous, permet à chacun de s'approprier les mécanismes et les impacts du changement climatique. En 2024, 11 ateliers ont permis de former 81 collaborateurs, portant le total à plus de 500 collaborateurs et élus « fresqués » depuis 2021 par les équipes de la Direction Engagement et Risques Sociétaux.
- Un e-learning « Agir pour le climat et la biodiversité », conçu avec nos partenaires d'Aéma et ouvert à tous les collaborateurs du Groupe en 2024.

3.3.2 Mécénat en santé publique : lutter contre la maladie de Lyme

Depuis 2022, AÉSIO mutuelle soutient, via le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt, un projet de prévention santé sur la maladie de Lyme porté par l'Office national des forêts (ONF). La maladie de Lyme est à la fois un enjeu de santé au travail pour les personnels de l'ONF et une question de santé publique pour toutes les personnes se promenant en forêt.

Selon les dernières études en date de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), jusqu'à 43 % des tiques sont porteuses d'agents pathogènes dans certaines régions : un phénomène qui tend à s'amplifier sous l'effet du changement climatique.

Sensibilisé à cette problématique et en cohérence avec ses engagements en matière de prévention santé, AÉSIO mutuelle a financé en 2022, 2023 et 2024 plus de 90 % des travaux de recherche et développement du projet.

Les travaux, menés conjointement par l'ONF et l'INRAE, portent sur la conception d'une tenue ou d'éléments vestimentaires sur le principe de barrière mécanique. Cette perspective de solution alternative aux répulsifs chimiques, préservant l'environnement et sans effets secondaires, devrait permettre promenades et activités professionnelles sur le terrain en toute sérénité.

Des avancées significatives en 2024

Un panel de 16 solutions potentiellement développables a émergé en 2024 du travail d'étudiants designers de l'École nationale supérieure de création industrielle de Paris (ENSCI) : des pièges labyrinthes insérés dans l'épaisseur des vestes, des systèmes de serrage doux aux manches, un piège pour la voiture, une brosse électrostatique, une caméra détectrice, une tenue seconde-peau, un vêtement de pluie, un kit d'inspection pour le soir…

AÉSIO mutuelle a sensibilisé ses adhérents à l'occasion d'une conférence, le jeudi 14 novembre 2024, pour la première fois de manière publique, sur la maladie de Lyme à Chalon-sur-Saône organisée par le conseil territorial AÉSIO Grand-Est, Bourgogne, Franche-Comté dans le cadre des rencontres adhérents AÉSIO&Moi. La vidéo de la conférence sera disponible prochainement sur les réseaux d'AÉSIO mutuelle.

3.3.3 Chaire RESPECT : mieux protéger des impacts de l'environnement sur la santé

AÉSIO mutuelle a contribué en 2022 à la création de la Chaire RESPECT (Résilience En Santé : Prévention, Environnement, Climat et Transition). Cette Chaire de recherche-action est conçue pour améliorer nos connaissances sur les nouveaux risques de santé liés à l'environnement (canicules, pollution atmosphérique, zoonoses, etc) afin de mieux les appréhender et développer les outils de prévention et de protection santé adaptés.

La chaire RESPECT est pilotée par l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes, elle poursuit trois objectifs afin d'améliorer nos connaissances sur les interactions entre l'environnement et la santé des hommes :

- **Comprendre les contours d'un système de santé résilient** et produire un document de référence caractérisant les risques sur la santé en lien avec la dégradation de l'environnement.
- **Réaliser une recherche-action auprès des acteurs de santé et des usagers** du système de santé dans un but de diffusion et d'appropriation des connaissances en santé-environnement.
- **Décrire des scénarios prospectifs en prévention**, intégrant les facteurs de risques environnementaux sur la santé et des critères d'aide à la décision.

Afin de partager et alimenter ses travaux, la Chaire propose chaque année une demi-journée de recherche rassemblant chercheurs, experts et praticiens autour de ses problématiques. Les deux premières journées de recherche, intitulées « Agir à la hauteur des enjeux environnementaux en santé » et « Gestion du Risque en santé : Politiques publiques de santé et transformation écologique » se sont déroulées les 30 juin 2023 et 22 octobre 2024.

Plus d'informations : Chaire RESPECT – École des hautes études en santé publique.

CHAPITRE **4**

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion

Les actifs d'AÉSIO mutuelle sont en grande partie gérés par deux sociétés de gestion signataires des PRI.

AÉSIO mutuelle ne détenant pas d'actions en direct, la mutuelle n'a pas formalisé de politique de vote, malgré une attention particulière portée sur l'engagement et l'utilisation des politiques de vote des sociétés mandatées pour la gestion de ses actifs.

AÉSIO mutuelle n'a à ce jour formalisé aucun mandat quant à son engagement actionnarial. La mutuelle pilote son processus d'investissement responsable grâce à la **mise en place de restrictions sectorielles principalement sur le pétrole, le charbon, les activités controversées et non-alignées avec son cœur de métier (tabac, alcool), ainsi que les activités les plus néfastes pour la biodiversité et le climat.** Ces restrictions s'appliquent automatiquement aux sociétés de gestion.

CHAPITRE **5**

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5.1 Présentation de la taxonomie et des 6 objectifs

La taxonomie européenne est une classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques.

Elle permet l'évaluation de la durabilité de 107 activités économiques, couvrant 93 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

La taxonomie impose une définition et une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin de déterminer le degré de durabilité d'un investissement. L'objectif à l'échelle européenne est de faciliter la transition écologique et renforcer la confiance (évitant ainsi le « greenwashing ») grâce à plus de transparence.

La règlementation liste sectoriellement les activités éligibles à cette taxonomie. Afin d'être alignées, **ces activités doivent également respecter des critères supplémentaires :**

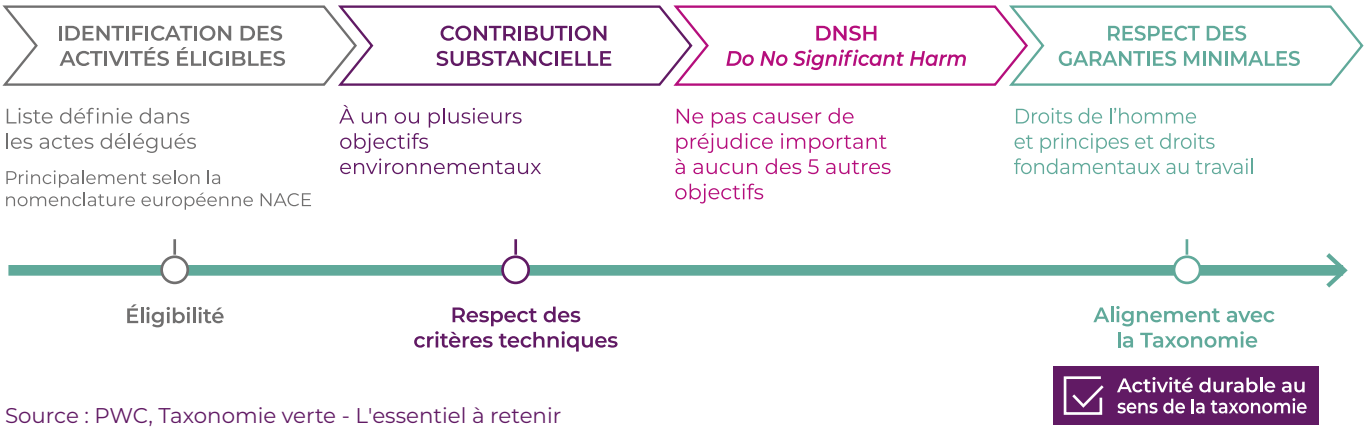

Source : PWC, Taxonomie verte - L'essentiel à retenir

Désormais, 6 objectifs environnementaux de durabilité sont définis par la taxonomie.

5.2 Part des encours éligibles ou alignés à la Taxonomie

Les chiffres ci-dessous sont calculés sur les actifs avec transparisation (prise en compte des investissements à l'intérieur des OPC) dont les critères de définition de la taxonomie sont possibles. Les classes d'actifs suivantes sont exclues du périmètre de calcul car leur nature ne permet pas d'avoir des données via MSCI :

- Les participations intra-groupe AÉMA
- Les titres dérivés
- Les titres souverains et assimilés
- Les fonds de fonds nécessitant une transparisation de niveau 3
- La trésorerie
- L'immobilier en direct

La base de calcul sur l'alignement taxonomie représente ainsi 53 % du portefeuille global AÉSIO mutuelle, soit 1,1 milliards d'actifs. Les interprétations des textes réglementaires sont nombreuses concernant le dénominateur à utiliser pour exprimer, en %, l'exposition éligible et alignée. AÉSIO mutuelle a considéré pertinent de rapporter le montant des encours qui sont potentiellement, éligible ou aligné (par définition, des positions en devises dans un portefeuille ne pourront jamais être alignées à la taxonomie).

Sur le périmètre réduit en lien avec la taxonomie, 27 % de nos actifs sont éligibles et 7,5 % sont alignés. **Ce qui représente un niveau supérieur à ce qui est observé sur le Stoxx 600** dont 4,5 % du chiffre d'affaires cumulé des sociétés de l'indice sont alignés à la taxonomie.

Actifs concernés

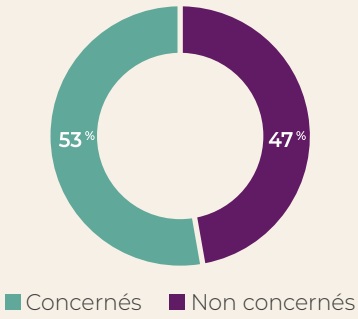

Actifs éligibles à la taxonomie (en M€)

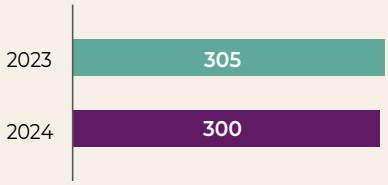

Actifs alignés à la taxonomie (en M€)

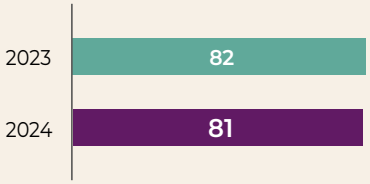

Eligibilité à la taxonomie

L'encours éligibles à la taxonomie européenne est calculé selon l'exposition du chiffre d'affaires des sociétés du portefeuille au critère d'éligibilité ou de non-éligibilité. Un investissement dans une entreprise dont 50 % du chiffre d'affaires est éligible ne sera ainsi comptabilisé qu'à moitié. Selon cette méthode, le montant des encours éligible à la taxonomie européenne représente 299,6 M€ à fin 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (305 M€).

Alignement à la taxonomie

Sur la méthodologie similaire à l'éligibilité, le montant des encours éligible à la taxonomie européenne représente 81,3 M€ à fin 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (82 M€).

RETOUR AU SOMMAIRE

5.3 Exposition aux combustibles fossiles

En cohérence avec la démarche initiée par la taxonomie européenne, AÉSIO mutuelle poursuit ses efforts de dé-fossilisation du portefeuille d'investissement.

Ainsi, l'exposition globale du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 0,96 % sur un niveau de transparisation 2 et 0,76 % en direct. L'exposition résiduelle en direct (stock) du portefeuille AÉSIO mutuelle sur le secteur pétrole et gaz pur représente 0,44 % des encours totaux et concerne majoritairement 3 titres obligataires à échéances courtes, dont les émetteurs respectent les critères sur le secteur pétrole et gaz non conventionnel et exploration en Arctique.

Les perspectives de mise en place d'ici l'exercice 2025 de nouvelles exclusions sectorielles actuellement en cours d'étude (ajout des secteurs amont et aval sur le pétrole et gaz) **favoriseront la trajectoire de réduction de ces expositions résiduelles.**

Exposition aux secteurs des combustibles fossiles

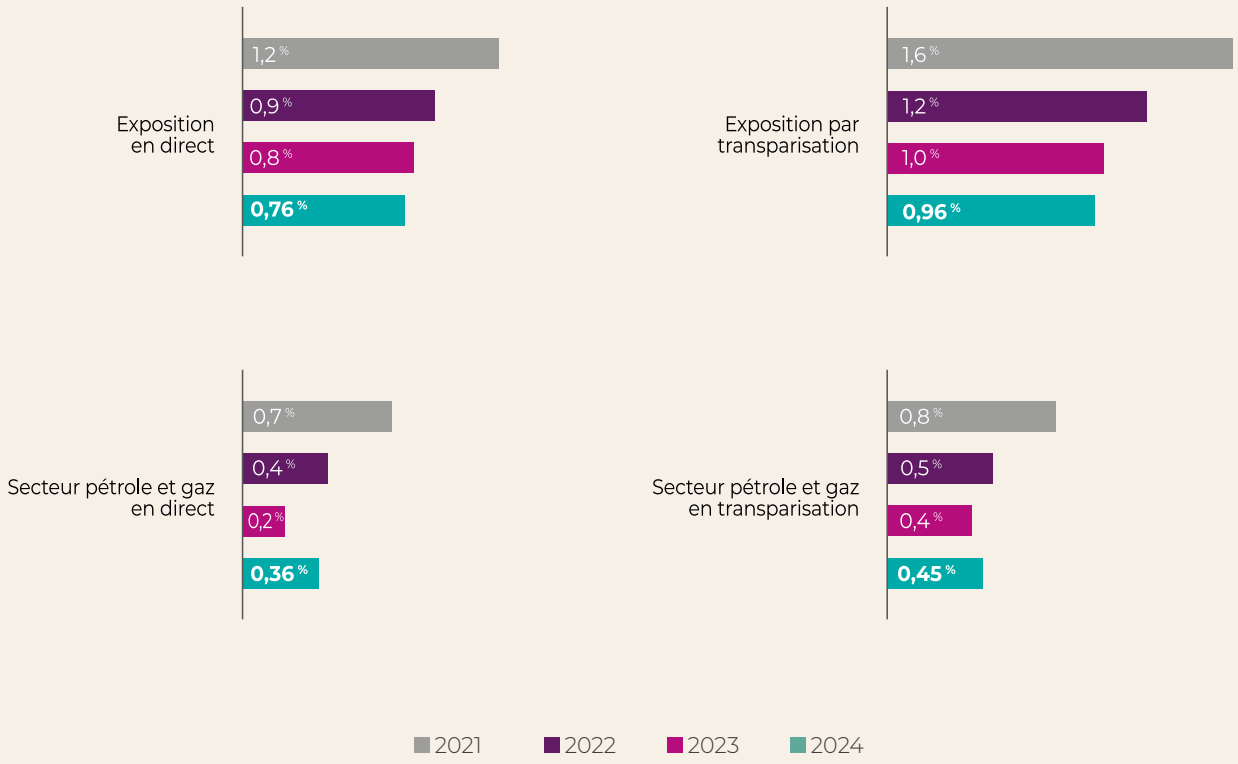

CHAPITRE **6**

Décarbonation du portefeuille

Les 5 piliers de notre stratégie d'alignement AÉSIO mutuelle aux Accords de Paris

Réduire notre exposition aux énergies fossiles

depuis 2019, AÉSIO mutuelle a réduit de 75 % son exposition aux émetteurs actifs sur le secteur des énergies fossiles (majors et exploration/production).

Soutenir et encourager le dialogue

pour ses actifs sous gestion mandatée, AÉSIO mutuelle a sélectionné les acteurs appliquant une politique de vote et d'engagement robuste. Les mandats sont exclusivement gérés par des sociétés signataires des PRI.

Participer à la transition énergétique

AÉSIO mutuelle souhaite aller au-delà de la décarbonation par désinvestissement au sein de son portefeuille, et accorde une importance significative aux enjeux de transition énergétique. Une part des actifs non cotés au sein du portefeuille AÉSIO mutuelle répond particulièrement à cette problématique sur les énergies renouvelables.

Financer les acteurs exemplaires au sein de leur secteur

quelques secteurs à forte empreinte carbone comme la chimie et les matériaux restent indispensables au fonctionnement de la société. AÉSIO mutuelle souhaite rediriger ou renforcer ses capitaux vers des sociétés aux comportements exemplaires pour l'environnement sans toutefois faire abstraction de ces secteurs. L'objectif est de financer les acteurs « best in class ».

Réduire l'empreinte carbone des investissements

AÉSIO mutuelle a formalisé en 2022 la trajectoire de décarbonation de son portefeuille sur les scopes 1 et 2 et intègre désormais le scope 3 dans ses reportings internes trimestriels. Courant 2025, AÉSIO mutuelle validera un objectif de réduction sur le scope 3.

6.1 Périmètre, calcul de l'empreinte AÉSIO mutuelle 2024 et méthodologie

En tant qu'entité du Groupe AÉMA, lui-même signataire de la Net Zero Asset Owner Alliance depuis octobre 2022, AÉSIO mutuelle s'est engagée à réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles d'investissement afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

À ce jour, notre objectif est d'atteindre une réduction de l'empreinte carbone financée du portefeuille obligataire de 50 % entre 2019 et 2029. Le calcul et le suivi de l'empreinte carbone ont déjà permis de cibler les entreprises dont les activités et les pratiques sont les plus destructrices pour l'environnement afin de rediriger les investissements vers les meilleurs émetteurs au sein de chaque secteur d'activité. Les travaux se sont poursuivis sur l'année 2024 avec la recherche de méthodologies visant à élargir l'assiette prise en compte dans le calcul de l'empreinte carbone, en particulier sur les obligations souveraines.

Le total des encours concerné par l'empreinte carbone du portefeuille est désormais de 47 % à fin 2024 contre 46,5 % à fin 2023. Toutefois, les indicateurs étant spécifiques à chaque poste, il n'est pour l'heure pas possible d'estimer un indicateur agrégé.

La méthode d'estimation de l'empreinte carbone financée est la suivante (source des données MSCI) : Somme des encours détenu/EVIC pour chaque société x Total des émissions carbone de la société.

Émissions de GES

Émissions de GES du Scope 1 (émissions générées par le processus de production de l'entreprise), du Scope 2 (émissions liées à la consommation d'électricité) et du Scope 3 (chaîne logistique amont et aval).

EVIC

Valeur d'entreprise incluant les liquidités (en millions d'euros) à la fin de la dernière année fiscale disponible. La valeur d'entreprise y compris les liquidités (EVIC) est une mesure alternative à la valeur d'entreprise (EV) pour évaluer une société en ajoutant les liquidités et les équivalents de liquidités à l'EV. La valeur de l'entreprise est calculée comme la valeur totale de l'entreprise (capitalisation boursière de l'entreprise, actions privilégiées, intérêts minoritaires, dette totale) moins les liquidités et les équivalents de liquidités.

Description des actifs pour le calcul et la réduction de l'empreinte carbone

Périmètre obligataire corporate

Cette classe d'actif est concerné par notre objectif de réduction. Représente cette année un total de 707 M€, stable par rapport à 2023. Nous analysons désormais le scope 3 (hors objectif).

707 M€
(96 % couvert)

Périmètre souverain direct

AÉSIO mutuelle suit désormais la poche souveraine via l'indicateur d'intensité des émissions par PIB sans toutefois y appliquer un objectif de décarbonation.

60 M€

OPV

Les OPC en direct sont en cours d'intégration. Une attention particulière sera portée en 2025 sur nos deux fonds dédiés avec un reporting spécifique représentant environ 100 M€ d'encours.

206 M€

6.2 Périmètre du portefeuille obligataire : 676 M€ d'actifs

Le portefeuille obligataire corporate représente 706 M€ en valeur de marché à fin 2024. AÉSIO mutuelle s'est fixé comme objectif une réduction de l'empreinte carbone scope 1 et 2 de 50 % entre 2019 et 2030.

À fin 2024, l'empreinte carbone financée* des 2 premiers scopes est en baisse de 65 % (39 % pour les 3 scopes) du portefeuille obligataire d'AÉSIO mutuelle depuis 2019 pour atteindre 33 tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis.

Un total de 676 M€ de titres obligataires sont couverts (contre 621 M€ en 2019). Seul le périmètre direct (hors transparisation) est étudié en raison des difficultés de récupération des données.

Les émissions du scope 3, bien qu'elles fassent l'objet d'un suivi, seront prochainement concernées par un engagement de réduction validé au sein des instances d'AÉSIO mutuelle.

- 65 %

Depuis 2019, grâce aux choix de gestion et aux efforts des sociétés financées, AÉSIO mutuelle a réduit de 65 % son empreinte carbone financée (Scope 1 et 2) sur le portefeuille obligataire.

Évolution de l'empreinte carbone du portefeuille obligataire

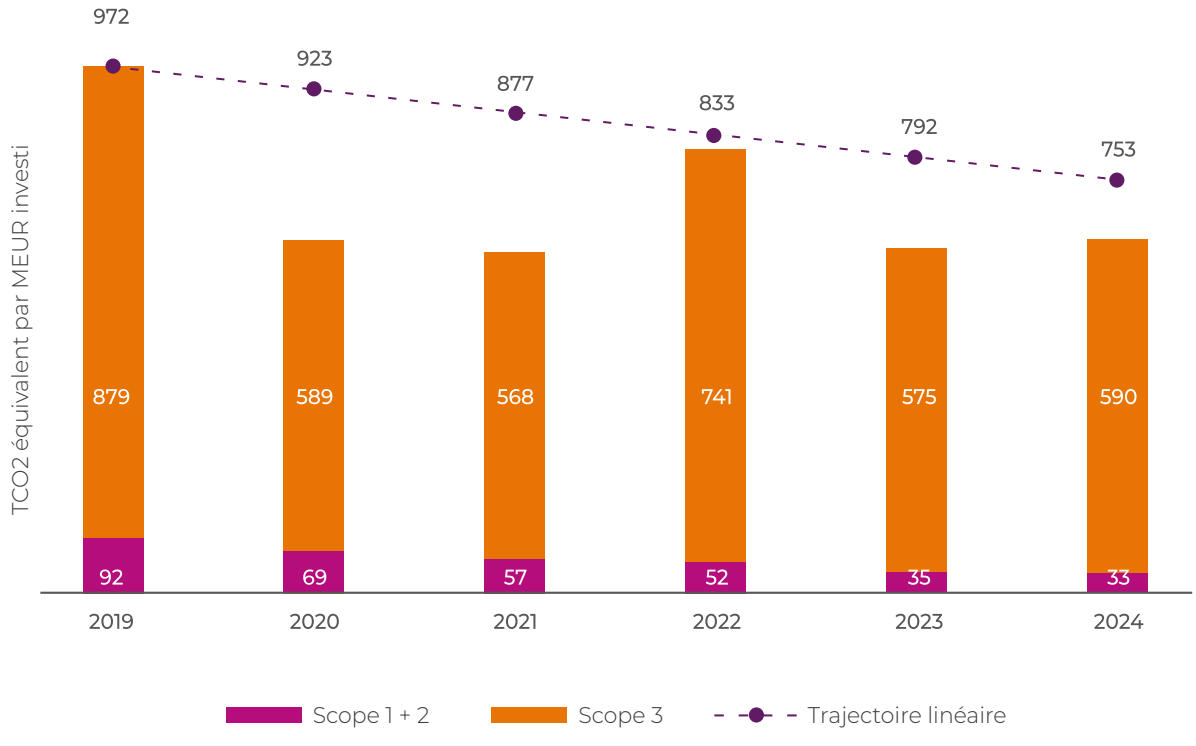

Plus précisément sur le scope 1 et 2, périmètre de l'objectif de réduction de 50 % fixé par AÉSIO mutuelle, **l'année 2024 marque une fois de plus un recul de notre empreinte avec 33 tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis,** contre 98 tonnes en 2019, soit un recul de 66 %. L'isolation du secteur financier, significatif dans notre portefeuille, réduit légèrement la performance avec un recul de l'empreinte de 62 %, le secteur progressant sur le périmètre de couverture pour atteindre 244 M€ en 2024 contre 216 M€ environ en 2019 (le secteur financier est l'un des secteurs les moins carbonés).

Notre portefeuille est concentré sur les secteurs financier, industriel, consommation discrétionnaire, immobilier et services.

Ces 5 secteurs représentent 83 % des encours obligataires. La répartition n'a pas évolué significativement depuis 2019. La part financière représente 36.7 % des encours obligataires (banques, assurances, holding financières...)

La décomposition de la réduction de notre empreinte carbone scope 1 et 2 met en lumière les résultats des efforts d'arbitrages, et la mise en place de politiques d'exclusions efficaces dans le portefeuille, plus de la moitié de la décarbonation est imputable aux décisions de gestion interne.

Cette décomposition reste théorique car de nombreux facteurs évoluent et il est impératif de procéder à des simplifications pour évaluer les sources de réduction de l'empreinte.

À iso périmètre sur 2019 (reprise du portefeuille 2019 et calcul de l'empreinte actuel), l'empreinte carbone est de 69T CO2 équivalent soit une réduction de 25 %.

Évolution de l'empreinte carbone (Scope 1 et 2) du portefeuille obligataire

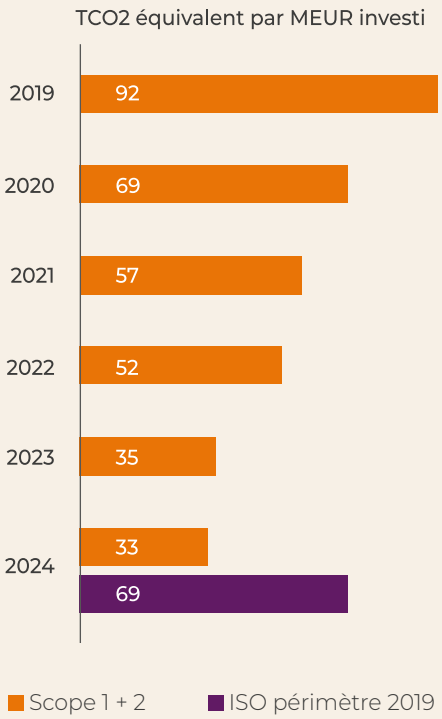

Top 5 des secteurs dans le portefeuille

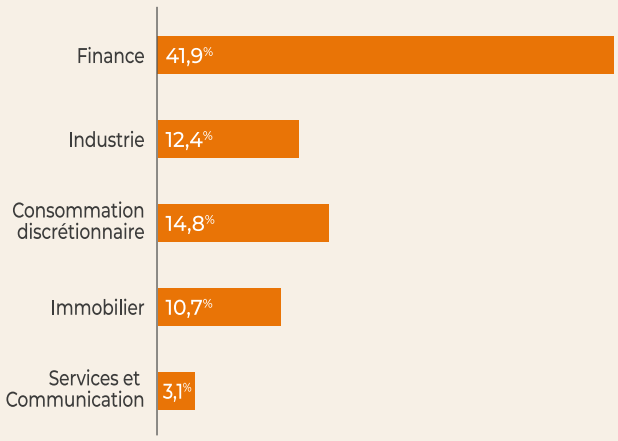

6.3 OPC cotés

Le portefeuille des OPC représente 206 M€ à fin 2024 pour une empreinte carbone scope 1, 2 et 3 de 296 tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investi. Le scope 1+2 est stable par rapport à l'année 2023 avec 37,9 tonnes de CO2. En raison de l'indisponibilité des fichiers de transparisation niveau 2, AÉSIO mutuelle utilise pour ces calculs les points de données estimés par MSCI sans transparisation des fonds (TCO2e/M€ investi). Ces points de données ne sont pas disponibles de façon historique, seul les arbitrages du portefeuille sont reflétés dans cette empreinte carbone.

AÉSIO mutuelle étudie actuellement l'impact sur le risque de concentration de contrepartie de la mise en application de nos politiques d'exclusions dans les fonds ouverts. L'application d'exclusions sectorielles multiples dans des fonds aux encours importants pourrait entrainer une réduction significative du gisement de fonds disponible à l'achat pour la mutuelle.

Sur l'année 2025, la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des fonds d'investissement sera significativement améliorée grâce à l'utilisation des fichiers de transparisation utilisés pour Solvabilité 2.

Suivi de la décarbonation scope 1,2,3 du portefeuille OPC

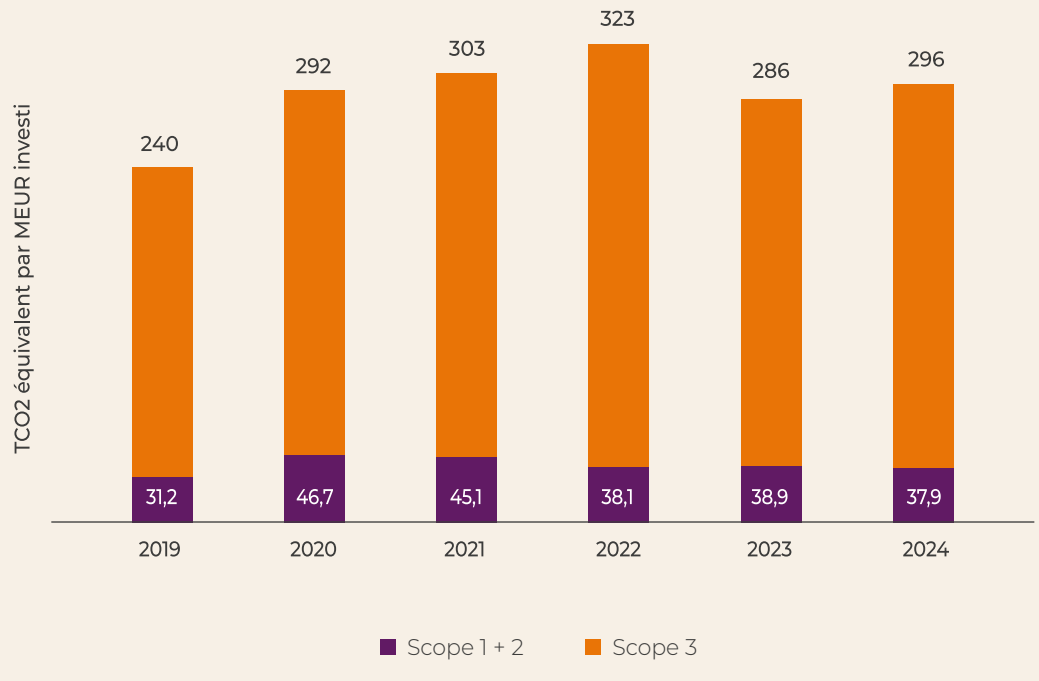

6.4 Titres souverains en direct : 60 M€

Au 31/12/2024, le portefeuille des titres souverains et assimilés représentait 87,1 M€ en majorité composé de titres souverains européens (60 M€) et d'organismes d'état français comme l'UNEDIC ou l'Agence Française de développement (9 M€).

Ces dernières catégories sont exclues du périmètre d'analyse de l'empreinte carbone par manque de données disponibles. Le portefeuille est concentré en obligations d'état françaises (28 M€), belges (16 M€) et dans une moindre mesure d'Italie et d'Espagne à hauteur de 8 M€. L'intensité CO2/PIB est stable par rapport à l'année 2023 (données historiques non disponible, l'évaluation est réalisée sur les même données pour les 2 portefeuilles).

L'indicateur utilisé est l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de portée 1, hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), pour le pays, en tonnes d'équivalent CO2 par an et par PIB nominal (tCO2e/millions d'euros PIB nominal). Les données sur les émissions proviennent de la base de données des émissions pour la recherche sur l'atmosphère mondiale (EDGAR) et correspondent à la méthodologie du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5). Les données sur le PIB nominal sont obtenues à partir des bases de données de la Banque mondiale et du FMI, la conversion monétaire de l'USD en EUR étant basée sur le taux de change nominal annuel moyen de WM Reuters.

49 %

De nos titres obligataires souverains sont émis par l'état français et la totalité concerne des pays de l'Union Européenne.

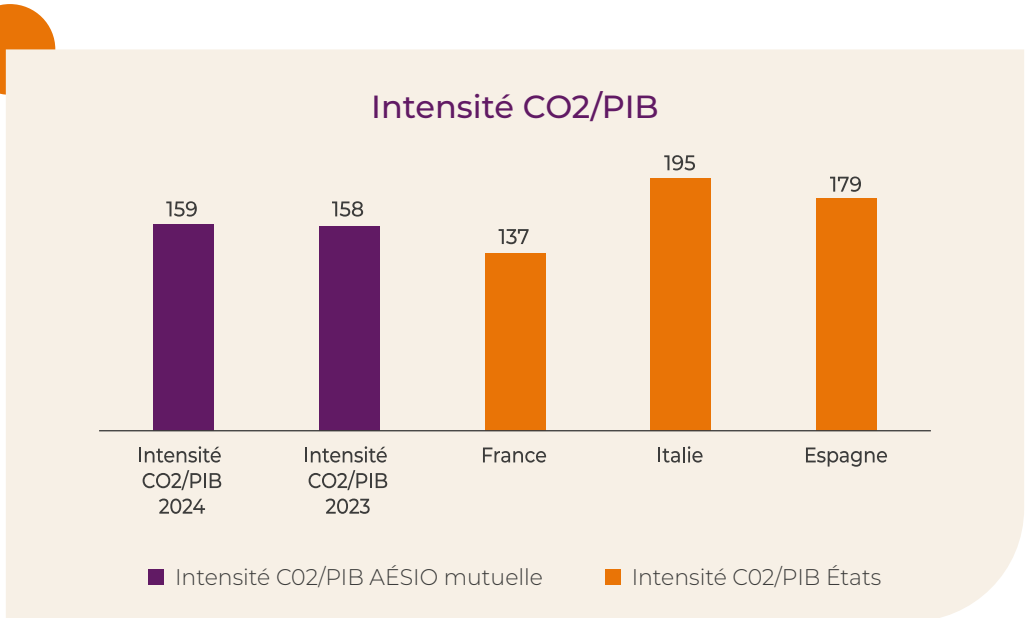

Sources des données : MSCI ESG Research, EDGAR, Banque mondiale, FMI, WM Reuters.

6.5 Exclusions sectorielles d'AÉSIO mutuelle

Dans son rapport de Mai 2021, intitulé « Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector », l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) rappelle que le secteur pétro-gazier est la source d'environ 60 % des émissions mondiales de GES. Selon l'AIE, l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone implique de limiter les investissements au maintien de la production des exploitations de pétrole et de gaz déjà existantes.

AÉSIO mutuelle est convaincue que l'accompagnement des entreprises est impératif pour agir et assurer une transition énergétique. Le secteur pétro-gazier est contrôlé par quelques sociétés à forte intensité capitalistique qui possèdent les capacités financières et l'expérience suffisantes pour assurer le développement de solutions d'énergies propres. Ainsi, la mutuelle accorde une attention particulière à la trajectoire de décarbonation de ces sociétés, leurs engagements et leurs brevets verts afin d'évaluer l'adéquation de leurs ambitions avec celles de la Mutuelle.

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur, AÉSIO mutuelle souhaite mettre en ligne ses orientations dans les secteurs pétro-gaziers avec les trajectoires de neutralité carbone préconisées par la communauté scientifique. L'atteinte de cet objectif implique :

- **De financer la transition énergétique,** à travers les infrastructures d'énergies renouvelables ;
- **De dialoguer**, lorsque c'est possible, avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition ;
- **De cesser les investissements** dans les entreprises les plus exposées aux énergies non conventionnelles dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

AÉSIO MUTUELLE EXCLUT DE SES INVESTISSEMENTS :

Les producteurs de charbon thermique, dès le premier euro de chiffre d'affaires et les entreprises ne respectant pas les seuils de la Global Coal Exit List établis par l'ONG Urgewald qui n'ont pas fait l'objet d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » ou « 1,5°C » validée par l'initiative « Science-based Target »

Les entreprises dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25 % de la production totale d'énergie fossile, dont plus de **5 % du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures** non-conventionnels ou ayant rendu publique une décision d'**investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière** en zone Arctique après le 1er juillet 2022.

CHAPITRE **7**

Stratégie concernant la biodiversité

Introduction

La biodiversité, l'ensemble des espèces vivant sur la planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie, décline actuellement à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine.

Le rythme d'extinction des espèces serait actuellement 100 à 1 000 fois supérieur à leur taux naturel, ce qui pourrait indiquer que la planète se dirige vers une sixième extinction de masse des espèces. Dans un rapport publié en 2019, l'IPBES a souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le dernier rapport du GIEC précise qu'à 1,5 degré Celsius de hausse de température (hausse actuelle à 1,1 degré Celsius), entre 9 % et 14 % des espèces sont à haut risque d'extinction. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la surexploitation des ressources biologiques, le changement climatique et la pollution sont les principales causes de cette perte de biodiversité.

AÉSIO mutuelle a pour ambition de comprendre et mesurer les impacts ainsi que la dépendance de ses investissements sur la biodiversité. S'agissant de la biodiversité, la mesure de l'empreinte sur les écosystèmes et l'alignement de la stratégie d'AÉSIO mutuelle avec l'Accord de Kunming-Montréal sont les fondements de cette intégration.

La mesure des impacts et l'alignement des activités financées par AÉSIO mutuelle aux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sont des tâches ardues et expérimentales car les données robustes et normées sur la biodiversité manquent, et les méthodologies d'alignement sont en cours de développement. Cette approche est donc largement qualitative en phase initiale.

AÉSIO mutuelle s'est fixée, en adéquation avec la réglementation, des objectifs qui contribuent au respect de la Convention sur la diversité biologique et sur les cibles de l'Accord Kunming-Montréal lors de la COP15.

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux a été réalisé sur l'année 2023 afin d'identifier les cibles importantes et pertinentes. Sur l'année 2024, ces cibles évoluent :

1. Réduire notre impact sur la biodiversité en optimisant nos expositions sectorielles et en engageant avec certaines sociétés (via nos mandats de gestion).
2. Réduire la pollution sous toutes ses formes.
3. Mobiliser davantage de ressources financières afin de participer au développement de nouvelles solutions.

L'objectif d'AÉSIO mutuelle

Conscient des enjeux du tissu vivant de la planète, l'objectif d'AÉSIO mutuelle est de continuer à soutenir le développement économique, le bien-être social de chacun et l'accès à la santé tout en réduisant significativement l'impact de ses investissements sur la biodiversité. La tâche est complexe car il n'existe à ce stade qu'une maturité faible sur la méthodologie de mesure de l'impact d'une société sur la biodiversité.

1. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

7.1 Exclusions sectorielles d'AÉSIO mutuelle

AÉSIO mutuelle intègre les facteurs de durabilité dans sa politique d'investissement. La pierre angulaire de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des actifs de la mutuelle consiste en l'intégration de l'empreinte biodiversité dans les processus d'investissement. Cette intégration se fait sur la base de la mesure MSA et d'analyses extra-financières réalisées par les équipes ISR des sociétés mandataires de gestion. AÉSIO mutuelle adopte une approche d'exclusion sectorielle afin de traiter les thématiques significatives qui impactent la biodiversité.

AÉSIO mutuelle souhaite se fixer les objectifs suivants de protection et de restauration de la biodiversité prioritaires dans sa stratégie d'investissement :

CIBLE	HORIZON DE TEMPS	OBJECTIF 2025	DESCRIPTION
CIBLE 7 Réduire la pollution	2030	Mettre en oeuvre la politique biocide	S'engager avec différentes initiatives de place pour réduire les pollutions, notamment le risque lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux
CIBLE 8 Minimiser les impacts négatifs du changement climatique		Définir un objectif de réduction de l'empreinte biodiversité	Réduction des impacts négatifs et augmentation des impacts positifs grâce à la sélection des entreprises « best in class », basée sur le MSA.km2 et l'application d'exclusions sectorielles
CIBLE 15 Restaurer les écosystèmes		Définir un seuil plancher d'encours alloués à la thématique	Œuvrer pour la restauration des écosystèmes en finançant les solutions sur la coté et non coté avec un objectif d'encours d'ici 2030.
CIBLE 19 Rediriger les capitaux vers les activités en faveur de la biodiversité		Définir une cible d'encours éligible à la taxonomie biodiversité	Redirection des capitaux vers les activités en faveur de la biodiversité, en utilisant la taxonomie relative à la biodiversité et les éco-activités

En complément de ces objectifs liés aux accords de Kunming-Montréal, la stratégie d'investissement biodiversité d'AÉSIO mutuelle répond aux engagements suivants :

Mesurer et publier l'empreinte biodiversité

Les équipes AÉSIO mutuelle ont pour objectif de mesurer l'empreinte aussi bien des investissements, des produits, que du modèle d'affaires de la mutuelle sur la biodiversité. AÉSIO mutuelle s'engage à publier des indicateurs d'impacts biodiversité afin de rendre compte de cet engagement.

Prise en compte du risque de biodiversité

En tant qu'investisseur, AÉSIO mutuelle est exposée aux risques physiques liés à la perte de biodiversité et de réduction des services écosystémiques associés. Ces risques peuvent inclure l'émergence de risques liés à la santé ou le manque d'accès à la nourriture. Le portefeuille est également exposé aux risques de transition liés à la nécessité de réduire la perte de biodiversité mais aussi de s'y adapter.

7.2 Politiques d'exclusions sectorielles (applicables sur les obligations cotées)

7.2.1 Biocides

Outre les objectifs principaux de Kunming-Montréal, la COP15 a adopté 23 cibles dont la cible n° 7 qui prévoit de « **Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources** », d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire au moins de moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire au minimum de moitié le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique ».

Afin de contribuer le plus efficacement possible à cette cible, **AÉSIO mutuelle a mis en place une nouvelle politique d'exclusion qui cible les producteurs de biocides**, tels que définis par le fournisseur de données MSCI ainsi que les producteurs de néonicotinoïdes et composés organochlorés.

SEUIL D'EXCLUSION	PÉRIMÈTRE	SOURCE
Part de chiffre d'affaires liés aux biocides égale ou supérieure à 10 % du chiffre d'affaires	Producteurs	MSCI
1er € de chiffre d'affaires liés à la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés.		

7.2.2 Huile de Palme

Dans un premier temps, les actions d'exclusion visent à lutter contre la déforestation, qui exerce une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales étant, de plus, des puits de carbone importants, AÉSIO mutuelle a décidé de focaliser son action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture mais également des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, les exclusions porteront en priorité sur les producteurs et les grossistes.

SEUIL D'EXCLUSION	PÉRIMÈTRE	SOURCE
Chiffre d'affaires égal ou supérieur à 5 % du total dans la production ou distribution d'huile de palme	Producteurs	MSCI
Part d'huile de palme certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants <30 % par rapport au total produit/distribué		
Part d'huile de palme certifiée RSPO < 50 %		

Ces critères sont indépendants les uns des autres

De plus, les exclusions par rapport aux critères sur la Certification RSPO ne s'appliquent que si l'information est disponible auprès du fournisseur de données utilisé. Cette démarche d'exclusion s'accompagne également d'une redirection des capitaux vers des fonds non cotés avec comme thématique l'agriculture durable. À fin 2024, AÉSIO mutuelle a déjà engagé 3,5 M€ dans plusieurs fonds orientés solutions sur la protection de la biodiversité (solutions technologiques, fonds spécifique agriculture...)

7.3 Mesures de notre impact sur la biodiversité

7.3.1 MSA global

Le premier volet de l'analyse de double matérialité est l'analyse de l'impact de l'activité des sociétés financées par AÉSIO mutuelle sur la biodiversité. AÉSIO mutuelle s'appuie sur les expertises de Carbon4 et de MSCI pour quantifier ces impacts. L'évaluation quantitative de cet impact repose sur des modélisations complexes et reste, à ce stade, théorique et volatile en raison du caractère récent de ces méthodologies.

Notons que la plupart des émetteurs ne divulguent pas d'informations précise sur leurs impacts, et que les chiffres se reposent de ce fait sur des estimations par les fournisseurs de données.

Depuis 2019, AÉSIO mutuelle a réduit de 46 % son empreinte biodiversité, mesuré grâce au MSAppb*.

À fin 2024, 30,2 parts par milliardième de la surface du globe et par millions d'Euro de chiffre d'affaires ont été artificialisée par les activités des sociétés en portefeuille. Cet impact sur la biodiversité est mesuré en MSA.ppb, traduction chiffrée de la perte d'abondance moyenne des espèces sur une surface normalisée, développé par Carbon4Finance en partenariat avec CDC Biodiversité.

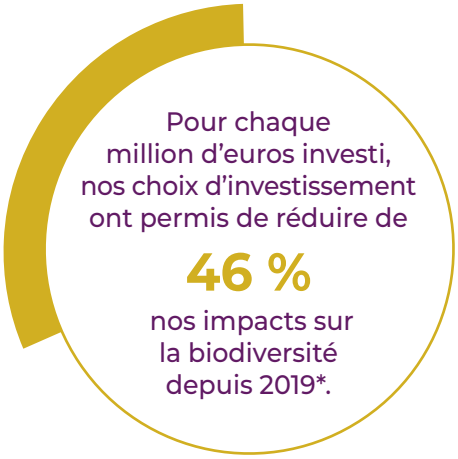

Évolution du MSAppb* de notre portefeuille depuis 2019

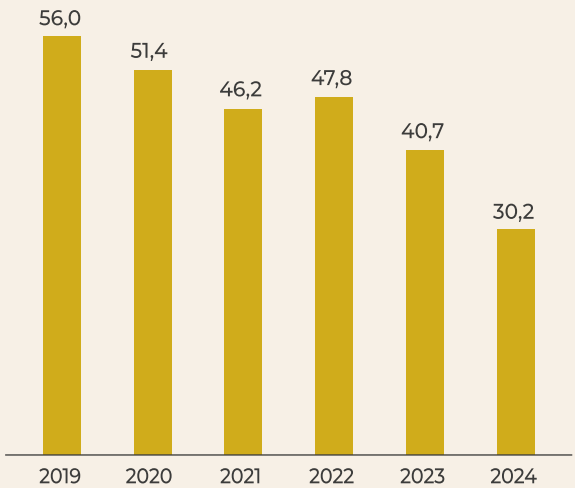

TOP 5 des secteurs à fort impact MSA

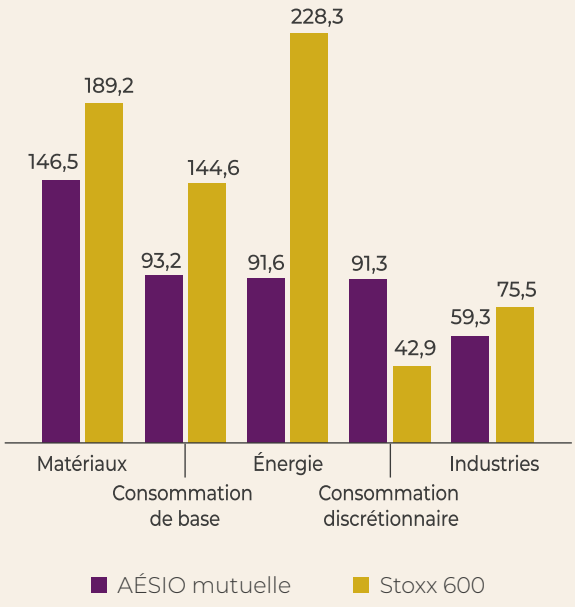

7.3.2 Analyse de notre impact par industries

L'impact des entreprises sur la biodiversité en fonction de leur secteur d'activité est un sujet crucial car certains secteurs sont particulièrement contributeurs à l'érosion des espèces vivantes.

Afin d'évaluer nos financements et mettre en place une stratégie robuste de protection de la biodiversité, AÉSIO mutuelle s'appuie sur les études scientifiques disponibles sur le sujet, en particulier l'étude pilote menée par la FFBP avec la participation du UNEP-WCMC (méthodologie ENCORE). Cette étude a permis d'identifier les 3 secteurs à fort impact décrit dans le graphique qui figure ci-dessous.

Cet état des lieux permet dans un premier temps d'évaluer notre répartition sectorielle au sein du portefeuille obligataire (Ex-financière) en comparaison de l'indice STOXX 600 (Ex-financière). L'isolation du secteur financier, significatif dans le portefeuille d'AÉSIO mutuelle, permet d'évaluer de façon robuste notre impact sur la biodiversité. Le Stoxx 600 est composé de 600 sociétés cotées européennes et peut être utilisé comme une valeur théorique du poids de chaque secteur dans l'économie.

Les 3 secteurs à fort impact sur la biodiversité selon l'UNEP-WCMC et pondération dans le portefeuille d'AÉSIO mutuelle

1 ÉNERGIE

Le secteur est le premier secteur à impact négatif sur la biodiversité.

Depuis 2019, notre pondération corrigée est réduite à 1,7 %.

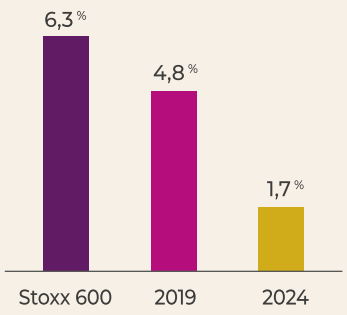

2 ALIMENTATION BOISSONS

Secteur des boissons et de l'alimentation.

Depuis 2019, notre pondération corrigée est réduite à 3 %.

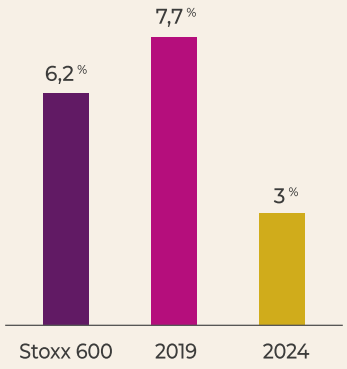

3 MATÉRIAUX

Secteurs de la chimie, de l'acier, des matériaux...

Depuis 2019, notre exposition est réduite à 0,5 %.

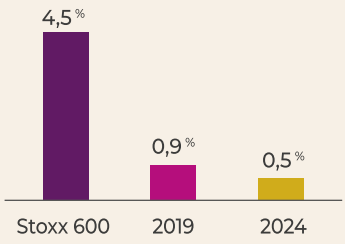

*Les pondérations affichées sur les graphiques sont hors secteur financier.

7.4 Estimation des principaux risques sur la biodiversité

7.4.1 Évaluation par Sustainalytics

Les équipes d'AÉSIO mutuelle utilisent la méthodologie Sustainalytics afin d'évaluer l'approche utilisée par les entreprises en matière d''impact de leurs activités et celles de leurs fournisseurs sur les terres, les écosystèmes et la faune. Les effets néfastes d'activités nuisibles spécifiques de certaines entreprises sur la biodiversité entraînent la perte d'habitats et la modification des terres. Au fil du temps, cela a conduit à un renforcement de la réglementation et la pression des parties prenantes concernant la biodiversité qui a obligé les entreprises à redoubler d'efforts

En moyenne, les risques liés à la biodiversité ont une part non gérable très faible, la majorité des entreprises potentiellement exposées pouvant contrôler ce risque en mettant en place des bonnes pratiques (programmes spécifiques, certifications, transparence, dialogue avec les résidents locaux et des experts biodiversités, entre autres) ou en abandonnant certaines activités dans des zones protégées.

Concernant la thématique de l'utilisation des terres, le risque existe pour 32 émetteurs du portefeuille, soit moins de 5 % des encours, avec une quasi-totalité (30/32) d'entreprises exposées à un risque considéré par Sustainalytics comme négligeable. Au sein du portefeuille, un seul émetteur a une gestion faible du risque, liée à l'utilisation des terres et la biodiversité.

Cette évaluation est reproduite sur la thématique de l'utilisation de l'eau et le résultat est similaire avec seulement 21 émetteurs concernés par un risque, dont 13 avec un risque négligeable, 7 avec un risque faible et 1 avec un risque considéré comme moyen. Les encours concernés représentent moins de 3 %.

L'exposition du portefeuille de la mutuelle au risque biodiversité reste donc faible, sans évolutions significatives par rapport à l'année 2023.

Les données présentées dans cette partie 7.4.1 ont été calculées avec les actifs côtés du portefeuille obligataire en direct en valeur de marché en date du 31/12/2024 soit 716 M€.

PART DES ENCOURS EXPOSÉS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES DE LA BIODIVERSITÉ

Utilisation des terres et biodiversité

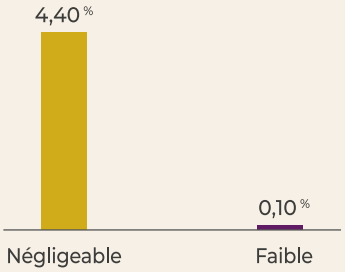

Utilisation des terres et biodiversité : chaîne d'approvisionnement

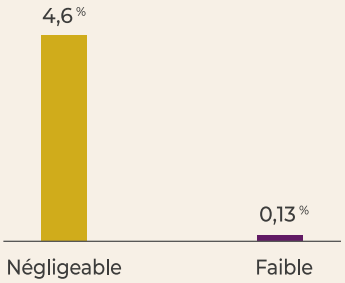

Utilisation de l'eau

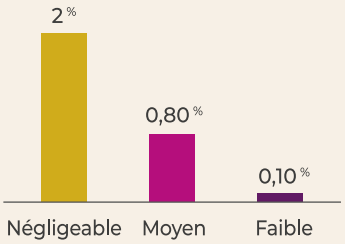

Utilisation de l'eau : chaîne d'approvisionnement

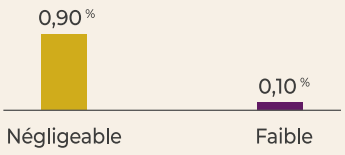

CHAPITRE **8**

Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1 Présentation des risques

La politique d'investissement d'AÉSIO mutuelle se veut prudente afin de garantir une préservation optimale du patrimoine de la mutuelle.

Depuis quelques années, le réchauffement climatique ainsi que les enjeux sociaux et les pratiques d'entreprises sont à l'origine d'un changement significatif du périmètre des risques liés aux investissements. Désormais, trois nouvelles typologies de risques liés à ces problématiques sont apparues. Ces nouvelles typologies de risques sont gérées en amont du processus d'investissement chez les mandataires de gestion, en veille et alerte dans le département finance corporate et en conformité avec les processus globaux de l'entreprise de gestion du risque de durabilité pilotés par la direction des risques.

Les trois types de risques identifiés

RISQUE PHYSIQUE

Ce sont les risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des entreprises, résultant, par exemple, de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou d'incendies de forêts. Ces risques peuvent être chroniques (hausse de la température) ou ponctuels (cyclones, séismes, etc.).

RISQUE DE TRANSITION

Les risques liés à la transition vers une économie bas carbone par exemple, des changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs. Le secteur du pétrole est le secteur le plus exposé au risque de transition. (cyclones, séismes, etc.).

RISQUE DE CONTENTIEUX

Il s'agit du risque associé aux controverses, à l'image et à la corruption. Étroitement liés avec la responsabilité de l'entreprise, ces enjeux sont susceptibles de concerner l'environnement mais également les pratiques d'entreprise au sens large. (cyclones, séismes, etc.).

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques repose sur l'utilisation des scores ESG du fournisseur de donnée Sustainalytics renforcée par des estimations de la VAR climatique par MSCI. D'autres méthodes de calcul sont ponctuellement utilisées en fonction des classes d'actifs selon les besoins (par exemple : portail géo-risque pour l'immobilier).

- La note de risque ESG Sustainalytics renseigne sur le degré du risque non géré par les sociétés. Les entreprises sont notées sur une échelle de 0 (risque inexistant) à 100 (risque maximal).
- La VAR climatique MSCI renseigne sur l'estimation financière théorique d'une dépréciation des actifs en cas de réalisation du risque physique et de transition.

8.2 Fréquence de suivi des risques

AÉSIO mutuelle intègre depuis plusieurs années des critères ESG à sa gestion d'actifs, à l'initiative de sa Commission Financière.

En 2023, le renforcement de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques est plus que jamais indispensable, plus particulièrement si l'on considère l'accroissement des risques principalement climatiques sur les actifs financiers.

Chaque année, les équipes AÉSIO mutuelle ciblent les sociétés en portefeuille avec une VAR climatique importante et un score de risque ESG Sustainalytics élevé.

Des études sont réalisées en interne et des discussions sont menées avec les sociétés de gestion afin de comprendre les enjeux et décider ou non de retirer l'émetteur du portefeuille d'investissement.

8.3 Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques du changement climatique sur les actifs cotés par transparisation

AÉSIO mutuelle a estimé quantitativement les risques physiques et de transition lié au changement climatique grâce à la plateforme Sequantis Transition Monitor.

RISQUES PHYSIQUES

Dans cette estimation, le scénario retenu est le **RCP 8,5** (« Business As Usual ») avec un horizon d'observation du niveau de risque à 2030 (échéance la plus proche de la duration moyenne obligataire du portefeuille).

La dépréciation théorique provoquée par l'occurrence aléatoire des principaux risques physiques (hausse du niveau des mers, crues, cyclones, feux de forêt...) représente 0,48 % de la valeur du portefeuille (873 M€), soit **4,2 M€ d'impact en valeur absolue**.

Le secteur manufacturier, est celui qui contribue le plus significativement en représentant environ 40 % du total de l'impact (0,19 %).

TABLEAU 1 : Principales catégories de risques physiques identifiés sur le portefeuille AÉSIO mutuelle et impacts (RCP 8,5 2030)

FRÉQUENCE	ÉVÈNEMENTS ET ORDRE DE GRANDEUR DES IMPACTS FINANCIERS	HORIZON DE TEMPS	CHOCS (%)	PRINCIPAUX SECTEURS
Régulière	**Hausse du niveau des mers :** espaces côtiers menacés • Perte de CA pour les établissements côtiers • Dépréciation des biens immobiliers	2030	0,11 % (**-0,04 %**)	Immobilier, activités financières, industrie manufacturière
	Cours d'eaux en cru, inondations • Interruption des processus de production • Déplacement de population et perte de CA		0,25 % (**-0,04 %**)	
	Cyclones • Interruption des processus de production • Déplacement de population et perte de CA		0,11 % (**-0,01 %**)	

*Source : outil de modélisation Sequantis Transition Monitor et Climafin.

RISQUES DE TRANSITION

Dans cette estimation, la définition du stress test 2023 ACPR ainsi que la segmentation des secteurs selon leur critères marrons correspondant aux secteurs d'activités industriels, utilities et énergétiques (fort risque de transition) et secteur verts (faible risque de transition) ont été retenues.

Au 31/12/24, sur un total de 873 M€ de titres cotés, le pourcentage des encours classés sur les secteurs marrons avec un risque de transition important atteint 22,9 %.

TABLEAU 2 : Exemple de risque de transition (impacts quantitatifs non disponibles)

TYPE	ÉVÈNEMENTS	HORIZON DE TEMPS	SECTEURS
Régulière	• Renforcement des obligations de reporting et d'émission • Régulation de certains produits et services	Court terme	Marrons
Technologique	• Substitution de produits et services à faible émission • Échec de commercialisation de nouvelles technologies	Immédiat	Tous
Marché	• Changement de comportement des consommateurs à la suite d'une prise de conscience sur l'aspect ESG • Augmentation du coût des matières premières (bois, cobalt, lithium...)	Immédiat	Marrons principalement

RISQUES DE CONTENTIEUX

Majoritairement liés à la gouvernance, le risque de contentieux regroupe le risque de catastrophe industrielle, de négligence via l'utilisation de produits entrainant des maladies à grande échelle mais également des risques de malversations financières telles que les fraudes comptables, abus de biens sociaux, corruption...

Concernant les risques sociaux et de gouvernance, l'offre de fournisseurs de données permettant de quantifier ces risques est limitée. Dans ce contexte, la plateforme Sustainalytics permet de cibler les entreprises ayant un risque de gouvernance et un risque de capital humain jugé fort et sévère, ainsi que leur poids dans le portefeuille AÉSIO mutuelle ;

TABLEAU 3 : Les risques sociaux et de gouvernance

NATURE DU RISQUE	NOMBRE D'ENTREPRISES	% DU TOTAL D'ACTIF
Score de risque net lié à la gouvernance supérieure à 6 (fort à sévère) (risque brut d'exposition - risque géré par l'entité)	0	0
Score de risque net lié au capital humain supérieur à 6 (fort à sévère)	0	0

Les données présentées dans cette partie 8.3 ont été calculées avec les actifs côtés du portefeuille par transparisation en valeur de marché en date du 31/12/2024, soit 931 M€. Le taux de couverture sur l'outil est de 94 % soit 873 M€ avec une donnée disponible.

8.4 Estimation des principaux risques du changement climatique par Sustainalytics

AÉSIO mutuelle s'appuie sur la méthodologie Sustainalytics pour évaluer les indicateurs de risques ESG sur son portefeuille.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE

Les risques ESG ont une probabilité importante d'impacter fortement la valeur d'une entreprise. La recherche MorningStar Sustainalytics permet d'évaluer ces risques sous le prisme environnemental, social et de gouvernance. La notation est basée sur l'évaluation du risque résiduel de l'entreprise, une fois pris en compte la capacité du management à gérer ces mêmes risques. Les points forts de la méthodologie sont :

Risque ESG matériel :

La méthodologie permet d'évaluer les risques selon une échelle de significativité, propre à chaque entreprise et à chaque secteur.

Double approche :

La note ESG prend en compte le risque brut de la société (lié à son secteur et son exposition géographique par exemple) mais également la robustesse de la gouvernance et de la gestion des risques interne.

Comparabilité entre secteur :

La méthodologie permet de comparer chaque entreprise pour tous les secteurs d'activité.

Anticipation :

Les analystes utilisent à la fois les données existantes mais aussi les tendances à venir sur les sociétés.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL D'ANALYSE DU PORTEFEUILLE RÉALISÉ PAR SUSTAINALYTICS

La note de risque ESG pondérée reste faible en 2024 et a légèrement diminué par rapport à 2023 passant de 17,68 à 16,65.

SCORE ESG SUSTAINALYTICSDU PORTEFEUILLE DEPUIS 2021

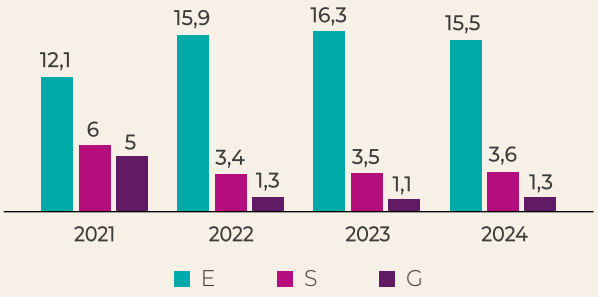

- *Les industries suivantes contribuent à augmenter le risque moyen pondéré : Banque, Services aux collectivités, Automobile, Télécommunications, et Distribution alimentaire.*
- *L'augmentation de 2.56 % de la part investie dans les Banques (30 % au total) a négativement impacté le score du portefeuille. Malgré cela, les positions sur les banques françaises ont été bénéfiques car leur risque continue de baisser.*
- *À contrario, les industries suivantes contribuent à diminuer le risque moyen pondéré : Immobilier, Infrastructures de transport, Software & services, Composants automobiles, Textiles et Equipements électriques. Les positions sur de nombreuses sociétés immobilières ont été bénéfique car leur score continue de baisser. La Finance diversifiée a un impact relativement neutre mais avec une tendance positive.*
- *On constate une baisse de la proportion des controverses de niveau 3, au profit du niveau 2, ce qui diminue significativement le risque du portefeuille. Cela se confirme aussi par la diminution du nombre d'émetteurs impliqués dans des controverses de niveau 4 et 5, passant respectivement de 3 à 1 et de 7 à 5.*
- *Les ODD les plus représentés dans le portefeuille restent les mêmes : 11 Villes et communautés durables, 12 Consommation et productions responsables et 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.*
- *Sur la biodiversité, le portefeuille reste dans l'ensemble peu risqué. Cependant, pour certaines sociétés, malgré de bons scores de risque résiduel dans l'ESG Risk Rating, l'implication dans des controverses de niveau 3 démontre une mauvaise application des politiques internes, comme sur la déforestation.*

Les données présentées dans cette partie 8.4 ont été calculées avec les actifs côtés du portefeuille obligataire en direct, hors souverains, en valeur de marché en date du 31/12/2024 soit 716 M€.

LEXIQUE

Charbon thermique

Charbon utilisé pour la production d'énergie par opposition au charbon métallurgique utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverse

Débat qui survient au sujet d'un litige entre une entreprise et une de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, investisseurs, régulateur...) concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Cette nouvelle directive de reporting extra-financier remplace la NFRD à partir de 2024. Elle concernera plus d'entreprises, et de manière plus exigeante.

EVIC

Enterprise Value Including Cash. Il s'agit de la somme de la capitalisation boursière d'une entreprise et de ses dettes. Cette valeur permet de rendre compte des encours finançant une entreprise, en fonds propres ou en dette.

FFBP

Initiative lancée dans le cadre de la COP 15 faisant appel aux principes de la Convention sur la Diversité Biologique, visant à mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Afin de protéger les ressources naturelles, les signataires de l'engagement « finance for biodiversity pledge » doivent prendre 5 mesures :

- Collaboration et partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable
- Engagement auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG - environnementaux, sociaux et gouvernance
- Évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement
- Fixation d'objectifs qui doivent être publiés
- Effectuer avant 2025 un compte rendu public de tout ce qui précède

GCEL

La Global Coal Exit List (GCEL) publiée par Urgewald et 40 autres organisations dont Reclaim Finance fournit des données détaillées sur 1 030 entreprises et environ 1 800 filiales opérant le long de la chaîne de valeur du charbon thermique.

GES

Les gaz à effet de serre, ou GES, sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

ISR

Investissement Socialement Responsable. Il s'agit d'un placement qui vise à concilier les valeurs de l'investisseur et la recherche d'un rendement pour ses placements.

NFRD

Non Financial Reporting Directive, ou Directive européenne sur le reporting extra-financier, créée en 2017, qui a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises de plus de 500 salariés ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Son application en France a pris la forme de la DPEF, Déclaration de Performance Extra-Financière.

NZAOA

La Net Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde ainsi son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément également au consensus international visant à s'assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C.

Obligations vertes

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés.

PRI

Principes de l'Investissement Responsable émanant d'une initiative des Nations Unies en 2006. Les PRI encouragent les signataires à respecter six objectifs fondamentaux :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- Être des investisseurs actifs et intégrer les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles le signataire investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité des signataires dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

Services écosystemiques

La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement.

SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation. Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité, qui impose une classification des produits financiers afin de permettre aux investisseurs de comparer plus facilement les stratégies d'investissement durable actuellement disponibles au sein de l'Union européenne.

Il s'applique à tous les acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers établis dans l'UE, ainsi qu'aux gestionnaires ou conseillers en investissement établis en dehors de l'UE, qui leurs produits à des clients de l'UE.

TCFD

La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ou TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.

AÉSIO mutuelle vous accompagne au quotidien pour répondre à toutes vos questions et vous conseille dans votre choix.

Pour plus de **renseignements,**
Rendez-vous sur **aesio.fr**

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 173 rue de Bercy 75012 Paris. © Getty Images - AdobeStock - Document non contractuel - 25-001-057

AÉSIO MUTUELLE
C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui